

Retrouvez toute la vie du secteur sur : <http://www.catholiques-val-de-bievre.org>

Dimanche 21 novembre 2010 - Dimanche du Christ, roi de l'univers

## « ETRE HEUREUX EN FAMILLE »

*Dans le cadre du lancement de l'année de la famille, voici une réflexion de Mgr Jacques Perrier, évêque de Tarbes et Lourdes.*

Une prière de l'Ancien Testament demandait à Dieu : « Seigneur, qui nous fera voir le bonheur ? » et saint Augustin (...) disait que même l'homme qui va se pendre ne cherche qu'une chose : le bonheur. (...) D'où peut venir ce bonheur tant désiré ? Les enquêtes répondent : en priorité, de la famille. (...) Inversement, le plus grand malheur, pour la plupart de nos semblables, c'est l'échec de leur vie familiale. Que ce soit au sein du couple ou - peut-être plus difficile encore à accepter - entre parents et enfants. Certains deuils se font ressentir durant toute une vie mais les ruptures, les brouilles, les abandons sont encore plus insupportables.

À la séparation, il faut trouver un coupable. Le plus souvent, c'est l'autre et le sentiment d'avoir été trahi peut se transformer en haine ou en cynisme. Parfois, la victime s'accuse elle-même et s'enferme dans un remords stérile. Pour être édifié sur ce sujet, il suffit d'aller visiter des personnes âgées dans des maisons de retraite : que de reproches et de remords !

De tout cela, il ressort que la condition principale pour le bonheur d'une famille, c'est la confiance. C'est la raison pour laquelle la famille reste la « valeur » n° 1. J'attends de la société certaines garanties : la liberté, la sécurité, les soins si je suis malade, la retraite quand l'âge viendra. Mais la société me laissera seul en cas de coup dur. Les amis sont précieux mais combien d'amitiés résistent à l'usure du temps et aux contre-temps de la vie ? Le refuge reste la famille. (...)

Parler de confiance, c'est nécessairement parler de pardon. Nous ne méritons pas toujours que les autres nous fassent confiance : nous avons cherché notre propre intérêt et, pour cela, nous en avons pris à notre aise avec la justice et la vérité ; nous n'avons pas assumé nos responsabilités ; nous avons refusé d'entendre parce que nous ne voulions pas être dérangés dans nos occupations ou nos manières de penser... La confiance doit être sans cesse reconstruite.

Le chrétien sait cela depuis l'enfance. Toute l'histoire des rapports entre Dieu et les hommes est une histoire de confiance et de pardon. (...) « Combien de fois dois-je pardonner ? Jusqu'à 7 fois ? », demande saint Pierre à Jésus. Jésus répond : « Jusqu'à 70 fois 7 fois ». S'il y a un lieu où cette parole de Jésus peut s'appliquer à la lettre, c'est bien la famille : pardons répétés et, cependant, jamais automatiques.

Source : *Simple questions sur la vie*



# Retour sur : Théo-café - La Loi Besson



Le 5 novembre à Cachan, une vingtaine de personnes du secteur se sont réunies pour un Théo-café au sujet de la Loi Besson sur l'immigration. Cécile Poletti, déléguée nationale de la Cimade\* pour l'Ile-de-France, a fait part de la réaction de la Cimade à cette loi, qui a suscité des mises en garde aussi du Secours Catholique, du CCFD, et des évêques de la Commission pour la mission universelle de l'Eglise.

Mme Poletti a dit que cette loi diminuerait les droits des étrangers et aggraverait leur précarité. Cette loi sur l'immigration, la

cinquième depuis 2003, propose parmi d'autres choses :

- de prolonger la durée maximale de rétention de 32 à 45 jours pour un étranger qui doit être reconduit dans son pays d'origine, ce qui revient à une mesure punitive ;
- de retarder de 2 à 5 jours le délai d'intervention du juge de libertés, ce qui donnerait lieu aux expulsions sur décision administrative sans contrôle judiciaire des procédures ; d'interdire le retour en Europe pendant 5 ans, au lieu de 2 ans, à un étranger à qui a été refusé un titre de séjour, ce qui pourrait séparer longuement des familles ;
- de changer les conditions pour l'attribution d'un titre de séjour temporaire aux étrangers gravement malades, passant de l'inaccessibilité du traitement dans le pays d'origine à l'inexistence de ceci, ce qui condamnerait à mort certaines personnes.

La loi a été votée à l'Assemblée en octobre. Elle devra être discutée au Sénat en janvier. Plus d'informations se trouvent à [www.pourquelleneppurepas.org](http://www.pourquelleneppurepas.org)

Une heure d'échange a suivi l'intervention, et plusieurs participants ont tissé des liens. Pour conclure, Cécile Poletti a rappelé que cette loi ne concerne pas que les étrangers : si nous acceptons de vivre dans une société non-conforme à nos valeurs, c'est notre humanité qui est atteinte.

\* La Cimade est une association œcuménique, active en solidarité avec les migrants, les réfugiés, et les demandeurs d'asile.

**Mary Gorgette, laïque en mission ecclésiale  
pour la solidarité et l'interculturalité**





# Enfants du Tiers Monde

« Enfants du Tiers Monde recherche pour ses partenaires à Madagascar et au Burkina Faso du matériel para médical : pansements, compresses, bandes, seringues, alèzes, couches, cannes etc... à déposer au local au 44 rue de l'Adj Chef Dericbourg, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h»

## Vie de la communauté

*Baptêmes à Sainte Colombe et hors paroisse*

Le 21 novembre : Raphaël CREMN

*Mariage sur la paroisse*

Le 27 novembre : Melle Catherine FLORENT & M. Yann LEROY

*Vos rendez-vous cette quinzaine ...*

**Préparation Messe des Peuples :**

**Réunion Parents Animateurs KT CM2 :**

**Aumônerie 4/3° :**

**Grand Groupe INTER-KT CE2/CM1/CM2 :**

**Journée Nationale ACE :**

**Diaporama Scouts :**

**Eveil à la Foi :**

**Concert Chorale et Classe de chants :**

**Aumônerie 5° :**

**Aumônerie 6° :**

**Aumônerie 4/3° :**

**Petite Equipe CE2 :**

**Concert Orchestre du Conservatoire :**

**Réunion TMS / CCFD :**

mardi 23 novembre à 19h30 au 3 rue Jaume

vendredi 26 novembre à 20h30 au Moutier

samedi 27 novembre à 10h00 à Notre Dame

samedi 27 novembre à 14h30 à St Léonard

samedi 27 & dimanche 28 novembre aux messes

samedi 27 novembre à 20h00 à Ste Colombe

dimanche 28 novembre à 10h15 à Notre Dame

dimanche 28 novembre à 17h00 à Ste Colombe

samedi 4 décembre à 10h00 au 3 rue Jaume

samedi 4 décembre à 10h00 à Notre Dame

samedi 4 décembre à 10h00 à Notre Dame

samedi 4 décembre à 17h00 au 3 rue Jaume

dimanche 5 décembre à 17h00 à Ste Colombe

jeudi 9 décembre à 20h30 au Moutier



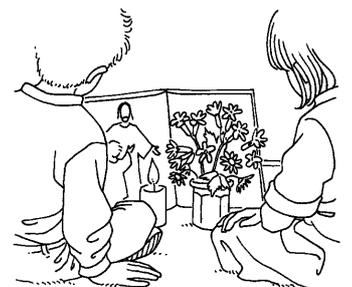
## Journée au profit d' « Enfants du Tiers Monde »

dimanche 5 décembre de 10h00 à 17h30

**Au centre de loisirs : 15 rue de l'adjutant-chef Dericbourg**

**Ainsi qu'au local : 44 rue de l'adjutant-chef Dericbourg**

Merci de votre soutien et de votre participation active.



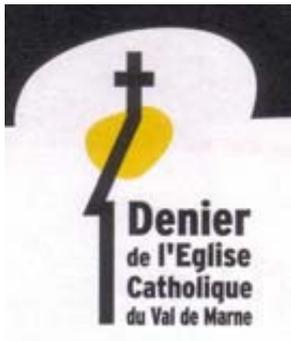
**Vous pouvez recevoir le Messenger chez vous par mail en envoyant une demande à : [messenger.saintecolombe@yahoo.fr](mailto:messenger.saintecolombe@yahoo.fr)**

# A quoi sert le denier de l'Eglise ?

D'où vient la nécessité du Denier ?

il y a  
une  
église  
dans ma  
vie!

- 1 - Le diocèse ne reçoit aucune aide ni subvention pour assurer la rémunération du personnel qu'il emploie.
- 2 - L'argent donné à la plupart des quêtes dominicales et à l'occasion des cérémonies (baptêmes, mariages, funérailles) sert au fonctionnement des paroisses (chauffage, électricité, entretien des bâtiments, documentation, entraide...)
- 3 - Certaines quêtes dominicales sont affectées au fonctionnement des services diocésains ou destinées à des oeuvres de partage (Missions, Secours Catholique, jumelage avec des diocèses de pays en développement...).
- 4 - C'est donc votre participation au Denier de l'Église qui permet la rémunération des prêtres et salariés laïcs de notre diocèse. C'est grâce à notre participation au Denier qu'ils peuvent vivre décemment et assurer leur mission au service de tous : Célébrations, Catéchèse, Animation des aumôneries, Présence auprès des malades ...



Un devoir de justice et de solidarité

Le Denier de l'Église n'est pas un don tout à fait comme les autres. Ce n'est pas uniquement un geste généreux. C'est un acte responsable. C'est une contribution volontaire de tous les catholiques qui sert à rémunérer les prêtres et les laïcs salariés de votre diocèse. Le diocèse ne recevant aucune autre ressource pour couvrir ces charges, donner au Denier représente donc un devoir de justice et de solidarité pour tous les catholiques.

## MON DON AU DENIER M'ENGAGE DANS LA VIE DE LA PAROISSE

M. / Mme : .....

Demeurant : .....

CP: ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Libellez votre chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Créteil pour recevoir un reçu fiscal. Depuis le 1er janvier 2005, 66 % de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20% du revenu imposable). Vous pouvez également donner par prélèvement automatique, ou par internet. Pensez à vous renseigner à l'accueil.